

Image not found or type unknown



## parking sur partie commune réservé à certain

Par **mynaloo**, le **18/11/2010 à 16:48**

Bonjour,  
ma mère est propriétaire d'un appartement qu'elle a mis en location, le règlement de copropriété stipule que le stationnement dans la cour commune est réservé à une place par copropriétaire occupant.  
ce qui veut dire que le locataire ne peut pas s'y garer. N'est-ce pas une clause abusive ?  
peux-t'on restreindre l'usage de la cour à certains et pas à d'autres ?  
merci